

L'ABEILLE DES HAUTES VOSGES

SYNDICAT D'APICULTURE - Saint-Dié des Vosges

✉ 218, route de Bertrimoutier – 88100 Neuvillers sur Fave ☎ 03 29 57 73 47 – www.labeilledeshautesvosges.fr



ASSEMBLEE GENERALE 2021	❖ Circulaire décembre 2020 ❖
<i>La date vous sera communiquée dans la circulaire de février</i>	Madame, Monsieur, cher adhérent, Et si les abeilles pensaient..... Ce devait être bien sur la terre avant, il y avait de tout à profusion. Puis l'homme arriva, commença à réduire notre garde-manger, nous a détruit à presque nous faire disparaître. Après 20 ans de lutte, nos défenseurs avaient obtenu l'interdiction de ces produits qui nous massacrent. Un confinement qui fit du bien à la planète nous reprenons espoir. Hélas pas pour longtemps car les vieux démons de la chimie disaient traitez... traitez... et les mêmes vieux démons de la politique ont dit ok
15 janvier 2021	Quelle année !!!
<i>Date limite pour régler votre cotisation et renvoyer votre bon de commande au groupement d'achats.</i>	Un confinement qui a interdit les AG de nos instances apicoles ainsi que les cours au rucher école. Décalage des saisons avec le calendrier. Fin d'hiver chaud avec floraison précoce des colonies pas prêtes, puis gelées tardives et un début de sécheresse ce qui amène à peu de miel de fleurs tant prairies que tilleul et acacia. Une belle miellée de forêt donne fort à faire, avec quelques déceptions car ce n'était pas toujours du sapin. Le concours a eu lieu dans le strict respect des règles sanitaires. Merci aux organisateurs et dégustateurs. Prenez soin de vous et bonnes fêtes de fin d'année.
	Les Présidents : Mr MOREL Mr CLAUDE Mr LENOBLE
Dans cette circulaire :	TARIFS DES COTISATIONS 2021
Page 1 : – Editorial – Tarifs des cotisations et assurances.	DROIT D'ENTREE POUR LES NOUVEAUX ADHERENTS : gratuit la 1^{ère} année
Page 2 : – Editorial – Rucher école – Prêt de matériel – Assurances multirisques	↳ COTISATION (*) Cotisation 24 € + 0,15 € ×ruches . La revue Française d'apiculture (Abeilles et Fleurs de l'UNAF) : 27 € (* <i>Le tarif des cotisations (qu'elles soient avec ou sans revue) comprend :</i> - <i>L'assurance Responsabilité civile et recours juridique pour le nombre de ruches indiqué</i> - <i>La cotisation à Apivosges et au G.D.S.A. (lanières à prix réduit)</i> - <i>L'accès gratuit aux activités syndicales : groupement d'achats, rucher école, prêt de matériel...</i> - <i>L'adhésion à Eco-Emballages</i>
Page 3 : – Concours des miels	↳ ABONNEMENT COMPLEMENTAIRE : La Santé de l'Abeille- <i>bimestriel</i> 20 €
Page 4 : – Groupement d'achats	Etablir votre chèque à « L'Abeille des Hautes Vosges » et le retourner avant le 15 janvier 2021 à Mme Annette VICHARD avec le bulletin d'adhésion 2021 ci-joint rempli et signé.
ADRESSES UTILES :	
✉ Mr Michel CLAUDE : 218, Route de Bertrimoutier-88100 NEUVILLERS SUR FAVE-Tél. 03 29 57 73 47	
✉ Mr Hubert AUBRY : 120 Allée des chênes-88490 LESSEUX-Tél. 03 29 51 22 68	
✉ Mr Jean Christophe AUBRY : 290 Rue de la liberté-88490 LESSEUX -Tél. 03 29 51 20 45	
✉ Mmes Agnès PIERRON et Annette Vichard <i>secrétariat</i>	
✉ Mr Bertrand GAEL : 19, Chemin du haut Moncey 88100 Saint Die des VOSGES- Tél. 06 83 19 55 40 (<i>groupement d'achats</i>)	
✉ Mme Yvette RICHARD :10, Anozel-88580 SAULCY SUR MEURTHE-Tél. 03 29 50 04 49 (<i>défigeurs,chaudière à cire</i>)	

PETITES ANNONCES

○ Vends : essais sur cadres

Contacteur : Mr AUBRY Hubert ☎ : 03 29 51 22 68

○ Vends : ruches peuplées

Contacteur : Mr PIERRE Gabriel ☎ : 03 29 57 11 23

○ Vends : Maturateurs, bac à désoperculer, désoperculette, seaux, ect...

Contacteur : Mr SIMON François ☎ : 06 80 13 64 94

Prochaines annonces avant le 15 mai à adresser à votre Président

RUCHER ECOLE

Les cours reprendront en fonction de l'état sanitaire

Les dates horaires et programmes seront communiqués dans la circulaire de convocation à l'Assemblée Générale et pourront être consulté sur le site : www.labeilledeshautesvosges.fr

Si vous voulez participer aux travaux du rucher école, consultez régulièrement le site, page d'accueil.

PRET DE MATERIEL

Le syndicat tient gratuitement à la disposition de ses adhérents du matériel d'exploitation :

Extracteurs et défègeurs, chaudière à cire, marque à feu, finomel (pour la réalisation du miel crémeux), réfractomètre. (Voir la répartition sur le site : www.labeilledeshautesvosges.fr/

Prière de téléphoner aux responsables pour réserver l'appareil dont vous avez besoin.

Si vous pensez qu'un appareil serait utile à la collectivité, merci d'en faire la proposition aux responsables : le conseil d'administration examinera votre proposition.

ASSURANCES MULTIRISQUES

Nous vous proposons **trois options**, à votre choix.

→ **Assurance Responsabilité Civile** : *comprise dans le montant de la cotisation, quelque soit la formule.*

→ **Option n°3 : 0,84 €** à ajouter à la cotisation = *R.C. + incendie + tempête + vol + recours juridique.*

→ **Option n°4 : 2,06 €** à ajouter à la cotisation = *comme l'option 3 + mortalité par empoisonnement.*

*Ces deux dernières options sont facultatives. En cas de sinistre : **application d'une franchise de 76,22 €** qui correspond au montant du remboursement d'une ruche avec essaim.(Ruche et miel : 38€ ; colonie : 38€)*

Toutes les ruches doivent être assurées selon la même option. Déclarez le nombre exact de vos ruches, **le syndicat n'est pas responsable des déclarations erronées...**

L'assurance responsabilité civile couvre également les adhérents du syndicat en cas de dommages corporels, matériels consécutifs à un accident causé à autrui y compris aux clients et résultant de tout matériel automoteur destiné à l'activité apicole, notamment l'étal nécessaire au bon déroulement de la vente sur les marchés.

Bien lire la première page.

PALMARES DU 29^{ème} CONCOURS DES MIELS DE LORRAINE

MIEL de Sapin :

- ◆ **Médaille d'or:** **PRODINGER** Stéphane de Neuvillers sur Fave
- ◆ **Médaille d'argent :** **MENEGON** Adélio d'Etival Clairefontaine, **DUBOIS** Laurent de La Bourgonce
- ◆ **Médaille de bronze :** **FORTERRE** Michèle de Remiremont, **ANTHONOT** Stéphane de Valfroicourt, **HOCQUAUT** Bernard de Faucompierre

MIEL Forêt :

- ◆ **Médaille d'argent :** **CARLIER** Cathy de Neuvillers sur Fave, **JEANROY** Henri d'Epinal
- ◆ **Médaille de bronze :** **JACQUOT LEVEQUE** Yves de Nancy

MIEL de Montagne :

- ◆ **Médaille d'or :** **SAINT DIZIER** Emmanuel de La Croix aux Mines
- ◆ **Médaille d'argent :** **FRICHE** Bernard de Rupt sur Moselle, **PARMENTIER** Joël de Bussang
- ◆ **Médaille de bronze :** **LEHMANN** Jean Paul de Neuvillers sur Fave, **SABARTHES** Eric de Moyemoutier

MIEL de Fleurs :

- ◆ **Médaille d'argent :** **ANTHONOT** Stéphane de Valfroicourt
- ◆ **Médaille de bronze :** **POIROT** Serge de Seichamps

MIEL d'Acacia:

- ◆ **Médaille de bronze :** **MOREL** Christian de Grandvillers, **POIROT** Eric de Seichamps, **POIROT** Serge de Seichamps

MIEL de Tilleul:

- ◆ **Médaille de bronze :** **POIROT** Serge de Seichamps

ANNONCES

Le bon de commande, pour les produits de traitement du GDS, sera joint à la convocation à l'AG.
Ouvrez votre boîte Mail. Toutes les infos se font par internet pour ceux qui l'ont.

GROUPEMENT D'ACHATS

✓ **IMPORTANT :**

- ↳ **Le bon de commande ci-joint est à renvoyer aux adresses suivantes** (voir date limite d'envoi sur le bon de commande) :
 - **Syndicat d'Epinal :** *Pas de groupement d'achat.*
 - **Syndicat de Mirecourt :** *Mr FUCHS Michel – 36, Rue de Cendrillon Le Saut le Cerf - 88000 EPINAL*
 - **Syndicat de Saint-Dié :** *Mr GAEL Bertrand – 19, Chemin du Haut Moncey 88100 SAINT DIE des VOSGES*
- ↳ **Le principe de fonctionnement du groupement d'achat est le suivant :**
 - commande préalable de l'apiculteur au moyen du bon de commande et dans les délais fixés.
 - versement d'un acompte à la commande de 50% du montant.
 - pas de stock.
 - les prix indiqués le sont à titre indicatif : nous ne pouvons les préciser que lorsque nous connaissons les quantités exactes à commander.
 - Pas de bénéfice : seuls 3% de frais de gestion sont facturés à l'apiculteur.
 - Si vous ne pouvez pas venir, pensez à envoyer quelqu'un à votre place, merci pour les bénévoles.
 - **le travail est bénévole.**

DECLARATION de RUCHER 2021

Elle est **obligatoire** et à faire entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2020

Procédure :

- Démarche en ligne, en renseignant le formulaire électronique de détention et d'emplacement de ruches . **Cerfa 13995*04**. Un récépissé de la démarche envoyé à l'adresse mail fournie sera le justificatif de déclaration.
- Démarche par voie postale, se procurer le Cerfa 13995*04, **sur internet ou dans votre mairie**, le renseigner, le dater, le signer et l'envoyer par courrier à l'adresse indiquée sur le document.
- En cas de variation du nombre de ruches, rectifier votre déclaration

NB : N'oublier pas de mettre votre NAPI (numéro d'apiculteur) sinon un nouveau numéro sera attribué automatiquement.

GROUPEMENT D'ACHATS

✓ **HYDROMEL** : Contacter Michel Fuchs tél : 06 12 29 25 42

✓ **HYDROMEL** : Pétillant (Perlé de Miel) : par vous- même à Clair de Lorraine 55190 Void Vacon 03 29 89 29 56

✓ **CIRE pour EPINAL** : Le cirier sera présent à l'Assemblée Générale (Mr Bertschy)

Possibilité d'acheter du matériel (Tél pour commander le gros Matériel à Mr Bertschy (06.72.81.20.23)

✓ **CIRIERS rappel** :

⇒ BERTSCHY Mathieu Route de Mittersheim 57930 Fenetrange 03 87 07 53 94

⇒ PETITNICOLAS Jean Marc 68 bis route des 2 Hameaux le Villé 88100 Saint Dié 03 29 52 36 75
(Epuraton, moulage, achat de cire, gaufrage de votre cire à partir de 5 kg.

DOUBLE DE VOTRE BON DE COMMANDE 2021 (date distribution sur la convocation à l'AG)

Inscrivez le double de votre bon de commande sur les lignes ci-dessous, prévue à cet effet : cela vous permettra de ne pas oublier le détail de votre commande dans le courant de l'année.

Lorsque le matériel commandé par l'apiculteur est livré en plusieurs fois, l'acompte versé au moment de la commande est réparti sur l'ensemble des factures faites à l'apiculteur et non pas en une seule fois sur la 1^{ère} facture.

Bon de commande envoyé le :à Mr GAEL Bertrand : ... Tél. 06 83 19 55 40

TOTAL de la commande : ACOMPTE VERSE :